

Synthèse des principales décisions de la Commission permanente du 31 mars 2023

Réunis en Commission permanente, les élus départementaux votent des décisions qui impactent significativement le quotidien des Ardennais et façonnent le territoire de demain. Retour sur les principales décisions prises ce vendredi 31 mars 2023.

Culture

Le Conseil département soutient les organisateurs de manifestations culturelles et les porteurs de projets de création artistique. 23 d'entre eux viennent d'être aidés pour un montant total de 110.073 €. Parmi eux : L'Ambassade des Confréries de l'Ardenne de Charleville-Mézières pour la 18^{ème} édition des Confréries en Ardenne, en mai prochain (5.900 €), l'Auberge Verlaine de Juniville pour sa saison Culturelle 2023 (3.701 €) ou encore L'Union Commerciale Industrielle et Artisanale du Sedanais pour l'organisation de la 87^{ème} édition de la Foire commerciale de Sedan, qui aura lieu du 8 au 13 septembre 2023.

Dans le cadre du Schéma culturel de développement culturel et artistique 2021-2025, 1.800 € viennent d'être répartis pour le fonctionnement de 6 associations culturelles locales, lors d'une deuxième répartition : l'association Montcornet Remonte le temps, l'Union Musicale Nouzonnoise, Philharmonique Crescendo de Charleville-Mézières, l'association de Jumelage Vrine-Tabarz de Vrine-aux-Bois, Maison pour tous de Vrine-aux-Bois et la Fédération départementale des chasseurs des Ardennes.

De plus, pour favoriser l'ouverture culturelle, le Département participe au transport des collégiens (des établissements publics et privés) se rendant au Musée Guerre et Paix à Novion-Porcien. Ainsi, 1.357,20 € sont accordés à trois collèges : Jean de la Fontaine et Bayard à Charleville-Mézières et Mabillon à Sedan.

Sport

Dans le cadre de son soutien aux clubs sportifs évoluant au niveau national et au plus haut niveau régional, le CD08 a attribué une aide globale de 354.000 € à 21 clubs, dont : Les Flammes Carolo Basket Ardennes (Ligue Féminine), l'Association Sportive de Prix-lès Mézières (Football - National 3), l'Effort de Nouzonville (Gymnastique-Circuit national) ou encore le Judo Club de Juniville (1^{ère} et 2^{ème} division).

Par ailleurs, 5.321 € viennent d'être répartis entre 11 clubs et comités sportifs pour les aider dans leur fonctionnement. Parmi eux :

- Le Charleville-Mézières Athlétisme : 1.189 €
- Le Club Athlétique Sedanais : 745 €
- Le Gym Club de Charleville-Mézières : 561 €
- Le Comité Départemental de Tir : 669 €

Enfin, pour encourager l'organisation de manifestations sportives, le Département a procédé à une 3^{ème} répartition de crédits concernant 5 événements, à hauteur de 7.000 €. Parmi eux :

- L'organisation du Circuit National d'Escrime M17 : 2.300 €
- l'organisation du cyclo-cross de Gruyères : 200 €
- L'organisation d'un gala de boxe anglaise avec championnat : 4.000 €

Formation

Le Conseil départemental apporte son soutien financier aux jeunes qui suivent des formations BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur), ou BNSSA (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique). 28 jeunes viennent de bénéficier d'un accompagnement pour un montant total de 2.540 €.

Insertion

Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI), le Département finance des opérations qui contribuent à la mise en oeuvre des parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA et à leur consolidation. Au cours d'une 3^{ème} répartition des crédits, Ardennes Compétences Territoriales – PLIE des Ardennes se voit attribuer une aide de 40.000 € pour ses actions en faveur du retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Solidarité territoriale

Au titre du Fonds de Soutien au Développement des Territoires, le Conseil départemental attribue aux EPCI ardennais (communautés de communes et communauté d'agglomération) des aides pour un montant de 291.664 €. Elles vont permettre de financer neuf projets portés par les collectivités comme par exemple : la rénovation thermique du pôle scolaire à Launois-sur-Vence (Crêtes Préardennaises), l'aménagement d'un béguinage à Acy-Romance (Pays Rethelois) ou encore différents travaux d'accessibilité PMR pour 14 établissements recevant du public sur le territoire d'Ardenne Métropole.

Tourisme

Pour accompagner les actions menées par les acteurs touristiques pour la promotion des Ardennes, le Département attribue des subventions. Ainsi, la somme de 1,12 million € vient d'être votée en faveur de l'Agence de Développement Touristique.

Par ailleurs, 43.900 € sont accordés à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises pour la mise à disposition et l'animation du chalet d'information touristique sur le site de Woinic (le long de l'A34). Pour rappel, ce point d'accueil constitue un site d'informations touristiques très prisé des visiteurs qui découvrent les Ardennes. On y retrouve toute la documentation utile, mais également des produits souvenirs.